

PARTICULIERS



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

>

[Travail – Formation \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806)

>

[Maladie ou accident du travail dans le secteur privé \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N526\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N526)

>

[Qu'est-ce que la prestation complémentaire pour recours à tierce personne ? \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F31435\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F31435)

Question-réponse

Qu'est-ce que la prestation complémentaire pour recours à tierce personne ?

Vérfié le 01 avril 2022 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La prestation complémentaire pour recours à tierce personne (PCRTP) a remplacé, depuis le 1er mars 2013, la majoration pour tierce personne (MTP). La PCRTP est une somme destinée à financer l'assistance d'une personne pour vous aider à effectuer les actes ordinaires de la vie courante. Vous pouvez la percevoir, sous conditions. Son montant varie en fonction de vos besoins d'assistance.

Tout replier

Tout déplier

Quelles sont les conditions d'attribution ?

Une demande est-elle à faire pour bénéficier de la PCRTP ?

Quel est le montant de la PCRTP ?

Versement : quelles sont les règles ?

Textes de référence

Questions ? Réponses !

L'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) est-elle versée sous conditions de ressources ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F11678>)

Et aussi

Pension d'invalidité : majoration pour tierce personne (MTP) (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F31434>)

Social – Santé

©
Direction de l'information légale et administrative (<https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>)



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F31435>
Hôtel de Ville
5 chemin de Bellevue CS 80015
49610 Mûrs-Érigné